

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant promotion dans le personnel du Parquet Général.
Ordonnance Souveraine portant nomination des membres du Comité consultatif des Travaux Publics.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
Ordonnance Souveraine rendant exécutoires dans la Principauté les Bulles Pontificales nommant Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Monaco.
Décision Souveraine fixant le taux des intérêts des sommes versées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

SERVICES JUDICIAIRES :*Installation d'un Magistrat.***AVIS ET COMMUNIQUÉS :***Enquête de commodo et incommodo.***ECHOS ET NOUVELLES :**

Présence d'un Représentant de S. A. S. le Prince à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire du Général Gallieni à Saint-Raphaël.
Visite de S. Exc. le Ministre d'Etat au Pavillon de la Condamine.
Promotion du Colonel Roubert dans la Légion d'Honneur.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo : Le Prince d'Aurec ; Sylvia ; Le Mariage de Figaro.
Au Concert Classique.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2953 bis.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 10 juin 1913 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Hervé Codur, Secrétaire du Parquet Général, est nommé Secrétaire en Chef, dans la catégorie B du tableau A de l'Ordonnance du 10 juin 1913.

Notre Secrétaire d'État et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2957.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article premier de l'Ordonnance du 15 avril 1911, sur le Comité Consultatif des Travaux Publics ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont nommés, pour un an, Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics :

MM. Charles Bernasconi, entrepreneur de travaux publics ;

J. Grialou, ingénieur ;

Philippe Gamba, architecte ;

en remplacement de MM. Jean Bonafède, Franz Bulgheroni et Paul Lajoie, dont le mandat est expiré.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le douze janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2958.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Colonel Jacques-Honoré Roubert, Commandant Supérieur, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée par M. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le treize janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2961.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Bulle Pontificale de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en date du 15 mars 1886, érigeant la Principauté en Diocèse distinct ;

Vu le Bref de Sa Sainteté le Pape Benoît XV, en date du 16 décembre 1920, nommant, sur Notre présentation, Evêque du Diocèse de Monaco, M^{gr} Georges-Prudent-Marie Bruley des Varannes, Pro-

tonotaire Apostolique, Vicaire Général honoraire du Diocèse de Tours ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Bref de Sa Sainteté le Pape Benoît XV, en date du 16 décembre 1920, est déclaré dans toutes ses dispositions comme ayant force de loi et, à ce titre, sera enregistré par Notre Conseil d'État.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le vingt janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance en date du 4 juin 1881, sur la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le taux des intérêts des sommes versées, soit à titre de dépôt volontaire, soit à titre de consignation, est fixé, pour l'année 1921, à un pour cent par an.

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Décision.

Donné à Paris, le premier janvier mil neuf cent vingt et un.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

SERVICES JUDICIAIRES

M. Raoul Audibert, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel d'Aix, nommé, par Ordonnance Souveraine du 5 janvier courant, Président de Chambre à la Cour d'Appel de Monaco, a été officiellement installé dans ses nouvelles fonctions, samedi matin, 22 janvier, à l'audience solennelle de la Cour, présidée par M. le Premier Président Verdier.

L'audience a été tenue avec le cérémonial d'usage. Après les réquisitions de M. le Procureur Général Allain, M. Audibert a prêté le serment prescrit par la loi, puis, sur l'invitation du Premier Président, a pris place parmi les membres de la Cour.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquête de commodo et incommodo.

Le Maire de la ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Giaume Thérésius, à l'effet d'être autorisé à transférer son garage d'automobiles dans la propriété Otto, située derrière l'hôtel Monte-Carlo-Palace, à Monte-Carlo.

En conséquence, le dossier de cette affaire est déposé à la Mairie, pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 20 janvier courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de ce garage, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 20 janvier 1921.

Le Premier-Adjoint, ^{ff^{ms}} de Maire :
ALEX. MÉDECIN.

ECHOS & NOUVELLES

S. A. S. le Prince avait tenu à se faire représenter à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire du Général Galliéni, cérémonie qui a eu lieu le dimanche 16 janvier à Saint-Raphaël où le Général est inhumé. Son Altesse Sérénissime avait désigné pour la représenter le Colonel Roubert, Commandeur de la Légion d'honneur, Commandant supérieur, ancien officier colonial qui a pris part à la conquête de Madagascar en 1895 et a servi sous les ordres du Général Galliéni.

Après la réception à la gare et à l'hôtel de ville du Général Mangin, représentant le Gouvernement français et des autres autorités, le cortège s'est dirigé vers le cimetière pour saluer la tombe du Général Galliéni.

Après cette visite, eut lieu la pose de la première pierre du monument aux enfants de Saint-Raphaël morts pour la France, puis on se rendit devant le monument de Galliéni.

Ce monument comporte le buste du glorieux soldat élevé sur un piédestal portant les grandes dates de la vie militaire de Galliéni et son fameux ordre du jour du 3 septembre 1914 : « J'ai reçu le mandat de défendre Paris contre l'envahisseur ; ce mandat, je le remplirai jusqu'au bout. »

L'inauguration eut lieu en présence du Général Mangin, représentant le Gouvernement français, des représentants du Président de la République, du Ministre de la Marine, de M. Le Corbeiller, Président du Conseil Municipal de Paris et de nombreux délégués.

Devant le monument, d'éloquents et patriotiques discours ont été prononcés par le Maire de Saint-Raphaël, par MM. Le Corbeiller, Autrand, Gay et le Général Mangin qui fit un splendide éloge du Général Galliéni et de son œuvre.

A l'occasion de l'ouverture au public du Pavillon de la Condamine, S. Exc. le Ministre d'État, accompagné de M. Gallépe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, Président de la Commission Monégasque des Expositions, a visité, mardi dernier, le Salon de la ville de Paris, le Salon de la Principauté de Monaco et le Groupe des Sports.

A cette visite assistaient M. le Président du Conseil National et M. le Maire de Monaco, M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, les Membres de la Commission des Expositions, les Directeurs, Secrétaire Général et Secrétaire de la Société des Bains de Mer et de nombreuses notabilités.

Le jardin qui précède le Pavillon a été transformé par M. Agliany, chef des Jardins et Cultures

du Casino, et la façade richement ornée par M. Visconti, décorateur du Théâtre de Monte-Carlo. Des cartouches aux armes de la Ville de Paris et de Monaco, alternent avec des faisceaux de drapeaux aux couleurs françaises et monégasques.

A l'entrée du Salon de la Ville de Paris, S. Exc. M. Le Bourdon est reçu par M. Paul Bayle, Secrétaire délégué à l'Exposition de Monaco, qui lui souhaite la bienvenue au nom de M. Emile Dupont, Président du Comité Français des Expositions et de M. Georges Vinant, Président de l'Exposition de Monaco.

Son Excellence et les personnalités qui l'accompagnent, examinent avec un vif intérêt les curieux documents envoyés par la Ville de Paris.

Les souvenirs du Vieux Paris ; la vitrine où sont exposées les épées d'honneur offertes par la Capitale aux Maréchaux Joffre, Foch et Pétain ; les remarquables documents concernant les importants travaux du Métropolitain et du Nord-Sud ; ceux ayant trait aux derniers perfectionnements de l'Hygiène ; les plâtres reproduisant des pièces célèbres, des Musées parisiens, sont l'objet d'un long examen et très admirés.

Le Ministre pénètre ensuite dans le Salon de la Principauté de Monaco. Son Excellence est salué sur le seuil par M. Canu, entouré de ses collaborateurs et des exposants.

Le Ministre et les personnes qui l'accompagnent paraissent apprécier la disposition de ce salon ainsi que la décoration réalisée avec un art consommé par M. Visconti. Son Excellence, que guide le Commissaire de l'Exposition, écoute avec intérêt les exposants qui lui sont présentés, et ne leur ménage ni les encouragements ni les félicitations.

Le *Journal de Monaco* dans son numéro du 28 décembre, a déjà donné une rapide et forcément incomplète nomenclature des envois rassemblés dans cette salle. Bornons-nous à rappeler qu'elle comprend une Exposition de tourisme et une Exposition d'industrie d'art et de luxe. La première est destinée à faire connaître, à de nombreux hivernants qui les ignorent, les beautés infiniment variées des régions montagneuses qui nous entourent et les innombrables ressources que la Principauté elle-même et ses environs offrent au promeneur et à l'excursionniste. On remarquera, en particulier, les belles photographies d'effets de neige qui ont été prises, les 2 et 3 juillet 1920, au cours de l'ascension du Mont Gelas faite par MM. Notari, Polack et Michel. Un plan relief inédit des abords de la Principauté dû au Colonel Roubert, ainsi que des cartes de la région qu'il a rassemblées, des itinéraires illustrés de photographies, des vues stéréoscopiques offrent à l'excursionniste une documentation complète et facile à consulter et mettent sous ses yeux ce qu'il peut attendre de Monaco centre de tourisme.

Au centre de la salle, un panneau, que domine le portrait de S. A. S. Albert I^{er}, offre au regard les envois du Musée Océanographique, du Musée Anthropologique et des Archives du Palais, rappelant les fécondes activités qui se développent sous l'impulsion et la haute direction du Prince. Sur l'autre face du même panneau, des estampes et dessins retracent l'histoire et le rapide développement de Monaco. Devant le panneau et sur les côtés, des vitrines renferment les médailles commémoratives frappées au cours du règne du Souverain, les savants ouvrages publiés sous ses auspices et dus à MM. le Dr Richard, le Chanoine de Villeneuve, Saige, Labande, le Chanoine Le Glay, ainsi que les travaux de statistique de M. Izard.

A l'entour, sont réparties les expositions des principales industries d'art et de luxe de la Principauté : simple esquisse qui permet de se rendre compte de ce que pourrait être une exposition complète de l'industrie monégasque. A l'énumération qui a été faite précédemment, ajoutons les portraits à la pointe sèche de M. Detaille ; les épreuves photographiques aux encres grasses de M. Tournay ; les aquarelles des environs de Monaco, de M. E. Clerissy ; les photographies de M. Wagemans ; le triptyque com-

mémoratif de M. Pillard d'Arkaï ; la statue en marbre de M. Bassignani ; les médaillons de M. Cassamali ; l'échelle à coulisse de M. Origo ; la collection des timbres de Monaco de M. Gamberding ; et rappelons les noms de MM. Vial, luthier ; Fonsèque, relieur ; Coëvoëtt, graveur musical, Mout, graveur commercial, professeurs à l'Institut professionnel dirigé par M. Martel, Inspecteur général honoraire de l'Université française ; de l'Orphelinat de Monaco avec ses broderies ; de M^{me} Flachaire avec ses ouvrages d'art et ses travaux de mutilés ; de M. Taffe, l'ingénieur électricien bien connu ; de M. Castellini, imprimeur ; de M. Paul Baudin, le maître potier dont les porcelaines et grès flammés et les métallisations au grand feu portent l'empreinte d'un art si original ; de M. Muggetti, ébéniste d'art ; de M. Giordan avec ses travaux en fer forgé ; de MM. Moehr et Dubois, de M. Villanova, parfumeurs ; de la Chocolaterie et de la Brasserie de Monaco et des Etablissements Barbier ; de M. Rey, le patient et érudit imagier de la Grande Armée ; de M. Visconti enfin, le prestigieux décorateur dont les maquettes sont autant de chefs-d'œuvre d'imagination harmonieuse et de goût.

De la Salle Monégasque, S. Exc. le Ministre passe au Groupe des Sports, où il est reçu par M. Paul Bayle.

Les visiteurs s'intéressent très particulièrement à cette Section consacrée à l'équipement sportif et touristique ainsi qu'au *Camping*.

Il faut mentionner à ce sujet la remarquable exposition des Grands Magasins du Printemps, de Paris, qui ont installé des tentes de Camping admirablement comprises, et pourvues de lits, matelas, tables, chaises, malles, et de tout ce qu'il faut pour la cuisine : elles peuvent se disposer sur un Train-Car ingénieusement combiné.

S. Exc. le Ministre, au cours de cette visite qui a duré plus d'une heure, n'a pas ménagé ses félicitations aux organisateurs et aux exposants.

Il convient, en terminant, de souligner la grande part qui revient dans le succès de ces Expositions, à la Société des Bains de Mer.

Grâce à l'habileté des Services techniques dirigés par M. Martiny, et aux décorations de M. Visconti, le Pavillon de la Condamine offre aux exposants le cadre le plus séduisant et le plus confortable.

On a lu dans la partie officielle de ce journal le texte de l'Ordonnance Souveraine autorisant le Colonel Roubert, Commandant Supérieur des Carabiniers de S. A. S. le Prince, à accepter et à porter la croix de Commandeur de la Légion d'Honneur qui lui a été conférée au titre de l'Armée active, par Arrêté Ministériel en date du 30 décembre 1920.

Cette haute distinction est une juste récompense accordée à la bravoure d'un chef qui, pendant la guerre, a fait preuve des plus brillantes vertus militaires et auquel ses magnifiques faits d'armes ont valu de nombreuses citations.

Le Colonel Roubert a fait la Grande Guerre tout entière sur le front français. Il avait auparavant, durant de longs mois, guerroyé à Madagascar, au Dahomey et au Tonkin.

Ce brillant officier supérieur a commandé sur le front le 8^e régiment d'Infanterie — un des plus beaux régiments de France — auquel ses exploits ont valu la fourragère rouge et la Légion d'Honneur au drapeau. Il était le digne chef de cette magnifique unité qu'il a maintes fois conduite à la victoire.

Le Colonel Roubert a également commandé l'infanterie de la 2^e division et en dernier lieu la 4^e brigade d'infanterie et la subdivision de Saint-Omer.

Il a quitté volontairement et prématurément le commandement important qui allait lui faire conférer les étoiles de général pour venir se mettre à la disposition de S. A. S. le Prince de Monaco.

La Croix de guerre du Colonel Roubert s'orne de six palmes et d'une croix en vermeil. Il est en outre titulaire de nombreux ordres militaires.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Le Prince d'Aurec.

La comédie portant le titre : *Prince d'Aurec* est en droit de revendiquer l'honneur d'avoir mis en lumière le nom de M. Henri Lavedan et établi sérieusement la réputation de cet auteur dramatique, aujourd'hui illustre. Le *Prince d'Aurec*, qui fit sensation, il y a plus d'un quart de siècle, pour tout ce qu'il reflétait du genre d'idée, de la façon de penser, des préjugés, des attitudes d'esprit, des illusions à la mode, dans un clan du monde, à une certaine heure de la vie parisienne, le *Prince d'Aurec*, représentatif d'une époque, et pétri d'audace, semble avoir actuellement perdu quelque peu de sa belle allure d'antan. Ses ardeurs sont tombées. Sa figure s'est auréolée de banalité, son langage alourdi de poncif. Tranchons le mot : il date. Et c'est terrible, au théâtre, de dater avec évidence et de ne pouvoir réparer des ans l'irréparable outrage.

Ce qui dans la pièce de M. Lavedan amusait extraordinairement ne déride plus guère le public. et telle scène célèbre comme celle où le Prince d'Aurec, déguisé en Madelin, s'explique avec sa mère, costumée en Madame de Maintenon, ne se laisse pas écouter sans impatience. C'est à croire que la grâce impertinente fait, à présent, défaut au *Prince d'Aurec* et que ce gentilhomme n'a plus « la manière ».

Et puis, voyez l'ironie des choses, la comédie de M. Lavedan, qui était considérée comme une pièce anti-sémite, a changé d'aspect. Elle n'est plus ce qu'elle paraissait être. L'intérêt s'est déplacé. Maintenant, le personnage du baron de Horn, jadis honni et méprisé, a vu revenir à lui les sympathies, tant les oisifs qui l'entourent sont d'une futilité haïssable, d'instincts bas, et ridicules en leurs prétentions que rien ne justifie. On s'explique difficilement les sévérités dont font preuve les gens dits du bel air envers un monsieur qu'ils reçoivent et « tapent » avec un sans-gêne à nul autre pareil; et il faut convenir que ce baron, brave homme au fond, dont on sollicite et accepte l'or, est plus intéressant que la plupart de ces bonshommes sans le sou, nè rougissant pas de jouir d'un luxe qu'ils ne peuvent entretenir qu'à l'aide d'emprunts et de moyens plus ou moins inavouables, en tous cas, radicalement incapables de faire œuvre de leurs dix doigts.

A mesure que se fanaient les fleurs de sa jeunesse, le *Prince d'Aurec* a vu s'émousser les pointes de son ironie. Et c'est dommage, car si l'on s'en rapporte à Anatole France, divin maître en la matière : « L'ironie n'est point cruelle. Elle est douce et « bienveillante. Son rire calme la colère, et c'est elle « qui nous enseigne à nous moquer des méchants et « des sots, que nous pourrions, sans elle, avoir la « faiblesse de haïr ».

Les représentants de la *Maison de Molière*, en ce moment en tournée dans le Midi, pour la plus vive satisfaction des hivernants de la Côte d'Azur, interprètent les divers rôles de la comédie de M. Henri Lavedan avec le talent que la nature départit à chacun d'eux avec générosité.

Citons MM. Fenoux, Grand, de Max, Denis d'Inès, Siblot, Numa, Guilhène, Drain, Girard, Chaize et M^{mes} Kolb, Sorel, Dussane, Rémy, Nizan et Laugier. Ces noms seuls nous dispensent d'en dire plus long.

Les applaudissements furent très nourris pendant la soirée.

Sylvia.

Dans le délice musical qu'est le ballet de *Sylvia*, M^{lle} Yetta Rianza s'est affirmée danseuse de premier plan. Son éblouissante virtuosité triompha de toutes les difficultés. Et ce fut un prodigieux régal pour le public de voir ainsi danser.

Le Mariage de Figaro.

Il est difficile d'ignorer que Beaumarchais a écrit son immortel *Mariage de Figaro* pour répondre au défi qui lui était porté par le Prince de Conti de remettre à la scène son fringant Barbier et de le montrer, à nouveau, se démenant dans une intrigue plus développée, sinon plus fortement nouée, que la première fois qu'il surgit sur les planches du théâtre pour la joie du public.

Beaumarchais, mûri par les ans, l'esprit hanté par les idées de réforme qui flottaient dans l'air, et présentant les événements qui allaient bouleverser le monde, composa le *Mariage de Figaro* surtout pour fronder les travers et les vices de son temps, profitant « d'une composition légère ou plutôt formant son « plan de façon à y faire entrer la critique d'une « foule d'abus qui désolaient la société ».

On sait quel bruit fit, alors, cette *folle journée* — une des premières de la période révolutionnaire. Cela tint du délire.

Ceux-là mêmes que fouaillait une verve sans pitié, saluaient de rires sans fin et de bravos enthousiastes les pires audaces d'un auteur qui ne leur ménageait ni la violence de ses sarcasmes, ni l'amertume puissante de son ironie, ni les cruautés de son esprit.

Le poète l'a dit :

Les sots depuis Adam sont en majorité.

Depuis sa fulgurante apparition (1784), le *Mariage de Figaro*, sans cesse joué, est considéré comme un des plus purs joyaux du répertoire dramatique français et, pour chacun de nous, Figaro, Chérubin, Suzanne, Brid'oison, la Comtesse, le Comte, Bartholo, Bazile, Marceline, Antonio, Fanchette, Doublemain sont de très chères connaissances. Cependant, l'incomparable et merveilleux second acte mis à part, il faut convenir, sans manquer de respect à un chef-d'œuvre consacré, que toutes les parties du *Mariage* n'ont point une souveraineté égale. Et il est difficile de céder que, de tous les personnages inventés par Beaumarchais, c'est assurément Figaro qui a le plus de rires. Il pontifie avec trop d'abondance. Ce qu'il débite est infiniment spirituel mais souvent à côté. Témoin le philosophique et génial monologue du 5^e acte. Et puis, comme le constate Figaro justement, rien de ce qu'il prépare, combine ou machine ne réussit. Le hasard déjoue ses meilleurs calculs et force lui est de subir les événements qu'il ambitionnait de diriger.

Mais si le magnifique raisonneur Figaro a pris de l'âge, que Chérubin est resté jeune, alerte et ravissant ! Quelle création d'une fraîche et éternelle vérité en sa poésie printanière ! Et cette Suzanne, si appétissante, si verdissante, si pleine d'esprit, d'amour et de délice ! Et cette magistrale et géniale caricature de Brid'oison ! Et ce Comte d'une si fière aristocratie, conservant au milieu des mésaventures les moins reluisantes une allure et des façons qui sentent leur gentilhomme d'une lieue ! Toujours empêtré dans les situations les plus ridicules, jamais le Comte n'est ridicule : Celui-là vraiment a « la manière ».

Et cette Comtesse aimante et délaissée sentant sourdre en elle des émotions indéfinies devant l'adorable et audacieuse ingénuité du garnement lesté et joli ! Et Fanchette, et... Arrêtons-nous, ils sont trop.

La comédie de Beaumarchais est un monde — étant donné toutefois qu'une pièce, si superbe fut-elle, puisse être un monde. Elle fait réfléchir en même temps qu'elle déchaîne le rire, elle ouvre des horizons sur les injustices sociales, proteste hautement contre les iniquités, raille éperdument la stupidité, soulève les plus graves problèmes, flagelle les vices avec la même décision qu'aux époques légendaires

Hercule promenait l'éternelle justice,
Sous son manteau sanglant taillé dans un lion.

Les chefs-d'œuvre contiennent en propre une part de l'éternelle vérité; ils ont en eux de l'immuable et de l'infini. Aussi, y découvre-t-on toujours des beautés insoupçonnées. Les ayant beaucoup pratiqués, on se figure les connaître, et, pourtant, à chaque audition nouvelle, on est obligé de convenir qu'on ne possède de leur splendeur qu'une notion fort incomplète. C'est ce qui faisait dire à Goethe : « Molière est si grand que chaque fois qu'on le « relit, on éprouve un nouvel étonnement. »

Toute proportion gardée, cette laudative appréciation de l'olympien de Weimar peut équitablement s'appliquer à Beaumarchais.

Bien entendu, il s'agit, ici, de l'étincelant Beaumarchais du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, et non pas du morne Beaumarchais d'*Eugénie* et de la *Mère coupable*.

L'interprétation d'un ouvrage du genre du *Mariage de Figaro* ne va pas sans présenter de copieuses difficultés. Chaque personnage revêtant une physionomie tranchée, ayant un caractère nettement dessiné, vivant d'une vie, intense empruntée aux acuités de l'observation la plus spirituelle et la plus générale, exige de la part du comédien une excellence, un fondu d'exécution où, sous le geste, dans les nuances de la diction, jusque dans le rendu des plus infimes détails, se sente une pensée agissante. Figaro, Chérubin, Suzanne, Marceline, le Comte, la Comtesse, voire l'énormé et inoubliable Brid'oison n'ont rien d'anticoche; ce sont des personnages synthétiques, quelques-uns s'élevant jusqu'à la hauteur du type. Ces rôles ont donc des exigences multiples.

Les artistes de la Comédie-Française surmenèrent, qui leur talent, qui leur intelligence, qui leur zèle, qui leur bonne volonté, pour ne point se montrer inférieurs à leurs tâches respectives. Ils y ont réussi. Donc, considérant l'effort accompli, nous ne voyons que des éloges à adresser à MM. Georges Beer, Jacques Fenoux, Siblot, Léon Bernard, Denis d'Inès, Paul Numa, Falconnier, Jacques Guilhène, Drain, Raymond Girard, Charles Bertheaux, Chaize et M^{mes} Leconte, Thérèse Kolb, Cécile

Sorel, Berthe Bovy, Nizan, Germaine Laugier, Julienne Labbé.

Le succès du *Mariage de Figaro* grandit d'acte en acte. A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

Pour la composition de sa *Symphonie en Ut mineur pour orchestre, orgue et piano*, M. Saint-Saëns s'est inspiré du souvenir de Liszt auquel il a voué un véritable culte. Il est compréhensible qu'un musicien de la taille de M. Saint-Saëns chérisse Liszt d'une dilection particulière, car cet artiste immense, qui n'occupe pas encore dans la publique admiration la place prépondérante à laquelle il a droit, est simplement, avec Berlioz, l'un des plus grands inventeurs, l'un des plus robustes créateurs, l'un des plus authentiques révolutionnaires de la musique.

La *Symphonie en Ut mineur pour orchestre, orgue et piano* compte parmi les plus complètes œuvres du maître qui enrichit si magnifiquement la musique symphonique et la musique dramatique de notre pays. Cette œuvre dominante, merveille d'architecture, d'une rare pureté de ligne, est d'une remarquable clarté; la science la plus nourrie et la plus subtile s'y allie à l'inspiration la plus limpide et la plus haute, toujours d'une élégance suprême.

Elle commence par une phrase de couleur liturgique, pour s'achever dans les magnificences d'une sorte de *Te Deum*. Mais que de grâces éparses en cette œuvre de noble naissance artistique où tout est équilibré et d'une musicalité aussi grandiose qu'achevée ! Et comme les solennités de l'orgue se mêlent heureusement aux féériques sonorités de l'orchestre ! Comme tout cela est traité, développé, nuancé ! Et que de délicatesses dans la réalisation, que d'ampleur magistrale dans la façon de pétrir la matière musicale !

M. Léon Jehin, qui est un fervent de la beauté, a dirigé la *symphonie* de M. Saint-Saëns en chef d'orchestre ayant le profond sentiment de la responsabilité qu'il assume en exécutant une œuvre d'un prix inestimable. On ne lui a pas ménagé les acclamations et l'on a bien fait.

Une cantatrice fort intelligente, M^{me} Marcella Doria, s'est mesurée avec le grand air du *Freysschutz*, qui, avec le grand air d'*Obéron* et le non moins grand air de *Fidelio*, est un des sommets de l'art lyrique. M^{me} Doria a également chanté *En Barque*, de M. Léo Sachs, *Green*, délicieuse ariette oubliée, de Debussy et la *Danse des Libellules*, de M. René Doire. De ce dernier morceau nous ne savons trop que penser, nous demandant encore comment il est possible d'écrire de la musique sur des vers de ce genre :

Pour bien rythmer leurs jeux frivoles
Quelques cigales bénévoles
Pincent leur luth
Et, sous un pied de betterave
Un crapeau grave
Fait le ténor et lance l'Ut.

M^{lle} Madeleine Peltier, pianiste d'un réel talent, joua le *Concerto* n° 2, pour piano et orchestre, de Liszt, une *Etude* et la *Polonaise en La bémol*, de Chopin.

Enfin, l'orchestre exécuta avec la dernière perfection l'*Aria* sublime de Bach, l'extraordinaire *Moto perpetuo*, de Paganini et le curieux, bizarre et savoureux *Carnaval de Paris*, de Svendsen. A. C.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
Docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le quinze décembre mil neuf cent vingt, M. Eugène HEUSCH, hôtelier, demeurant à Cannes, a acquis de M. Eugène-Henri GAUDON, hôtelier, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, rue du Portier, Hôtel des Gourmets, le fonds de commerce de Café-Restaurant et Hôtel dénommé : *Maison Meublée et Hôtel-Restaurant des GOURMETS*, qu'il exploitait à Monaco, quartier de Monte-Carlo, rue du Portier, dans un immeuble appartenant aux conjoints Giachetti, ledit fonds comprenant la clientèle et l'achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, ustensiles et le matériel généralement quelconque servant à son exploitation.

Les créanciers de M. Gaudon, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la

dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 25 janvier 1921.

(Signé:) ALEX. EYMIN.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date du six janvier 1921 qui sera enregistré, MM. EMANUELE et MOLINARI, demeurant à Monaco, ont vendu à M. PERIER Antoine le fonds de commerce d'hôtel qu'ils exploitaient à Monaco, 6, rue de la Turbie, dénommé *Hôtel Restaurant de la Glacière*, ensemble le droit au bail, l'enseigne, le matériel et le mobilier servant à son exploitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au fonds vendu, dans les 10 jours de la 2^e insertion.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO. — J. MONGLON
14, rue Grimaldi, Monaco.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date du 18 décembre 1920, M^{me} GARBIES Lucie, veuve BENINI, a cédé à M. FORESTIER Alphonse le fonds de commerce de Vins et Huiles en gros et détail et Spiritueux à emporter, qu'elle exploitait rue Plati, n^o 29, à Monaco.

Les créanciers présumés de M^{me} Garbiès peuvent faire opposition à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte sous seings privés en date, à Monaco, du quinze décembre 1920, enregistré, il a été formé une société en nom collectif entre M. ADONTO Natale et M. PARODI Jérôme, demeurant à Monaco, 17, rue de la Turbie, pour l'exploitation d'un commerce de Vins et Spiritueux en gros et détail à emporter.

La société aura une durée de dix années à compter de la date de l'acte. Le siège social est 17, rue de la Turbie. La signature sociale est *Adonto - Parodi*; chacun des deux associés en usera; mais tout engagement excédant trois mille francs devra porter la signature de chacun des deux associés.

Le capital est de cinq mille francs, fourni par moitié par chacun des associés.

Signé: ADONTO. — PARODI.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,
3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE MOBILIÈRE

Le lundi 31 janvier 1921, à 9 heures du matin, et jours suivants, dans la salle de vente Cursi, boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que: lits en fer complets, tables, canapés, fauteuils, pendules, rideaux, tapis, toilettes, vaisselle, réchauds, baignoire avec accessoires, argenterie, ustensiles divers, portes et fenêtres, etc.

Au comptant. 5% en sus des enchères

L'Huissier: G. VIALON.

Étude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi 29 janvier 1921, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans un appartement au premier étage de la villa de la Plage, sise à Monaco, avenue Fontvieille, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers consistant en: lits fer avec sommier, tables de nuit, commodes, tables toilette, draps, buffet, tables, lampes, fourneau et ustensiles de cuisine, établi de menuisier, etc.

Au comptant. 5% en sus des enchères.

L'Huissier: G. VIALON.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

GREFFE GÉNÉRAL

Suivant jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Monaco, le 23 mars 1920, le nommé CARLETTI (Victor-Michel), né le 29 septembre 1877, à Boves, province de Cuneo (Italie), de Joseph et de Giugliano (Marie), domicilié à Monaco, 9, rue du Milieu, laitier, a été condamné, pour tromperie sur la qualité d'un lait (écrémage à 42 %), par application des articles 435, 439 et 440 du Code pénal, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 27 juin 1907, — par défaut, — à **Huit jours de prison, quatre cents francs d'amende** et aux frais; ont été, en outre, ordonnées deux insertions, par extrait, au *Journal de Monaco*, du jugement de condamnation:

Pour extrait conforme
délivré à M. le Procureur Général:
P. le Greffier en chef,
(Signé): A. CIOCO.

Vu au Parquet:
P. le Procureur Général,
(Signé): H. GARD.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code
de Procédure pénale.)

Par exploit de Vialon, huissier, en date du 13 janvier 1921, enregistré, le nommé LAGANA (Jean), né le 23 septembre 1902, à Pellaro, province de Reggio-Calabria (Italie), manoeuvre, ayant demeuré à Monaco, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été cité à comparaître personnellement le mardi 8 mars 1921, à 9 heures du matin, devant le Tribunal de Première Instance de Monaco, jugeant correctionnellement, sous la prévention de vol; — délit prévu et réprimé par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Pour extrait:
P. le Procureur Général,
H. GARD.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 16 juillet 1920, enregistré,

Entre **Gillet Marie-Adèle-Valentine**, sans profession, demeurant à Laverdun (Ariège),

Et **Richard Fernand**, son mari, Vice-Consul de France, demeurant à Monaco,

Il a été extrait littéralement ce qui suit:

« Prononce le divorce des époux Richard aux torts et griefs de Richard. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 18 janvier 1921.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite ISNARD et C^{ie} sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal de première instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 15 février prochain, à 2 heures et demie du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. CHAIMSON, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 25 janvier 1921.

P. le Greffier en chef,
JEAN GRAS, c.-g.

Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions

Siège social: MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes

à Monte Carlo

MM. les Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le mardi 22 février, à 10 heures 1/2 du matin, au siège social, Hôtel de Paris, Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR:

Augmentation du Capital social
(Art. 37 des Statuts).

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au siège social cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt, délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, la Banque de la Seine, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, les Banques Rothschild, la Banque Privée Industrielle, Commerciale et Coloniale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts, le Comptoir des Ardennes, la Banque Nationale de Crédit, le Crédit Industriel et Commercial, la Société Lyonnaise, les agents de Change de Paris, The National Provincial and Union Bank d'Angleterre, équivalent à celle des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.

Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes

à Monte-Carlo

MM. les Actionnaires de la Société de l'Hôtel de Paris et ses Annexes à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le mardi 22 février, à 11 heures 1/2 du matin, au siège social, Hôtel de Paris, Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR:

Modifications aux articles 3, 5 et 6
des Statuts.

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au siège social cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt, délivré par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, la Banque de la Seine, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial, les Banques Rothschild, la Banque Privée Industrielle, Commerciale et Coloniale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Nancéienne de Crédit Industriel et de Dépôts, le Comptoir des Ardennes, la Banque Nationale de Crédit, le Crédit Industriel et Commercial, la Société Lyonnaise, les agents de Change de Paris, The National Provincial and Union Bank d'Angleterre, équivalent à celle des titres eux-mêmes.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME

" ALIMENTATION DU SUD-EST "

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme « Alimentation du Sud-Est » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 17 Février 1921, à 15 heures et demie, au siège social, Square Nave.

ORDRE DU JOUR:

1^o Augmentation du capital social par apport, conformément à l'article 9 des Statuts;

2^o Nomination d'un Commissaire aux apports.

Le Conseil d'Administration.